

Aménagement urbain de la traverse de
Puy-Saint-Martin

NOTICE DIAG-ESQ Présentation

Le 17 Decembre 2020



Commanditaire : Commune de Puy saint Martin



01 Mission Périmètre Programme / objectifs

> LOCALISATION DU SITE DE PROJET

PUY SAINT MARTIN

LOCALISATION :

La commune de Puy Saint-Martin est traversée par la RD6 qui constitue l'itinéraire bis de la Vallée du Rhône.

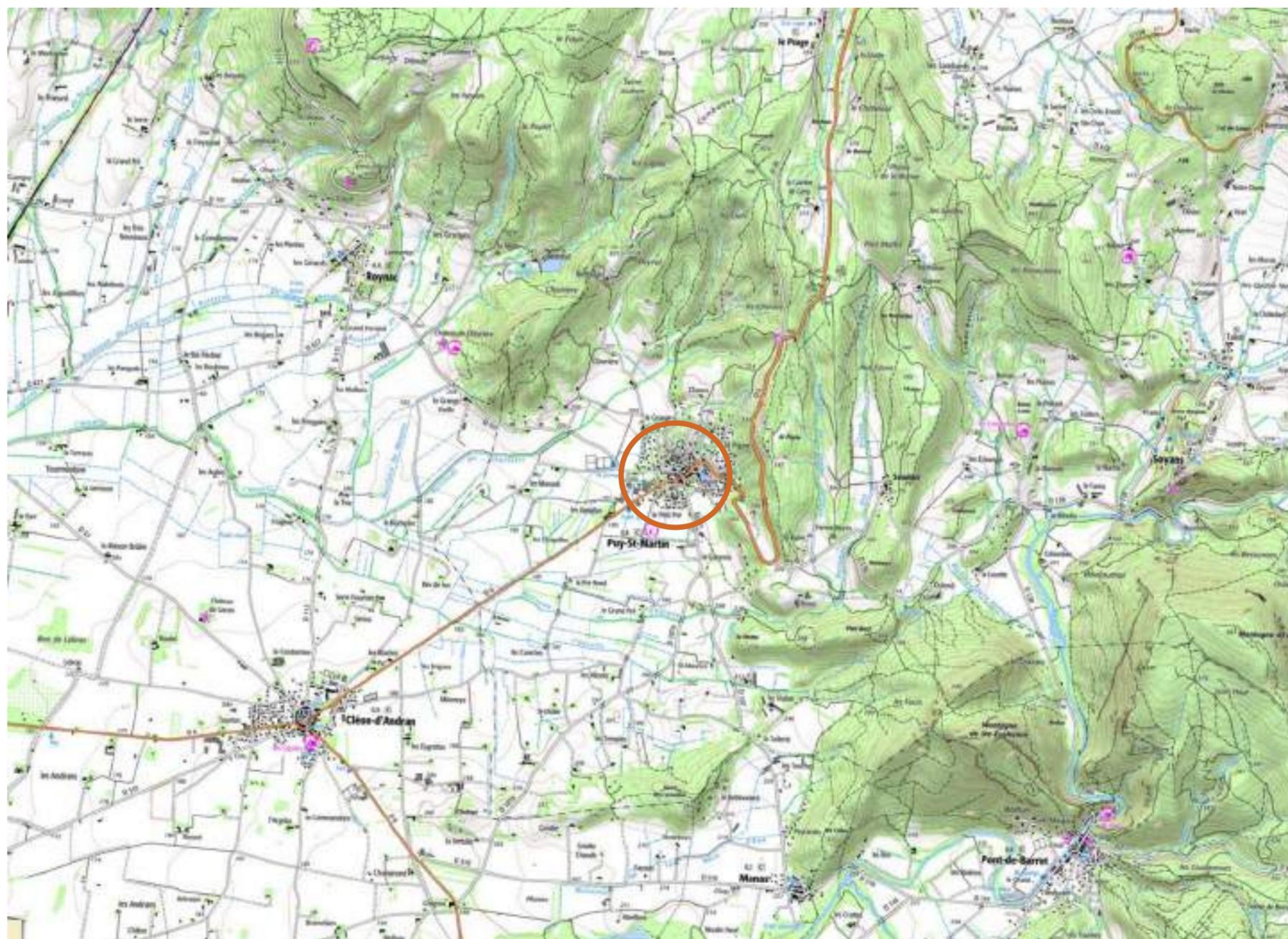
Une déviation routière pour éviter le centre-bourg a été créée en 2019. Cette déviation a fait passer le nombre de véhicules jours dans le centre 2000 à 200.

Cette déviation a donc modifié considérablement la question des déplacements et la physionomie du cœur de bourg. Les élus souhaitent profiter du délestage du trafic routier pour réaménager la traversée du centre-bourg. Ce projet devra permettre de traiter à la fois des aménagements de surface, mais aussi de remettre à niveau la distribution des différents réseaux (aériens et souterrains).

L'objectif fixé par les élus est de viser une requalification fonctionnelle, technique, esthétique et une meilleure sécurisation des déplacements piétonniers sur la grande rue et sur la route de Manas qui va devenir, avec l'ouverture de la déviation, l'axe d'entrée principale du village.

2000 à 200 véhicules par jour.

Comment le bourg peut-il se transformer pour offrir de nouveaux espaces d'échange grâce à la réduction de la place de la voiture ?



500 m

02

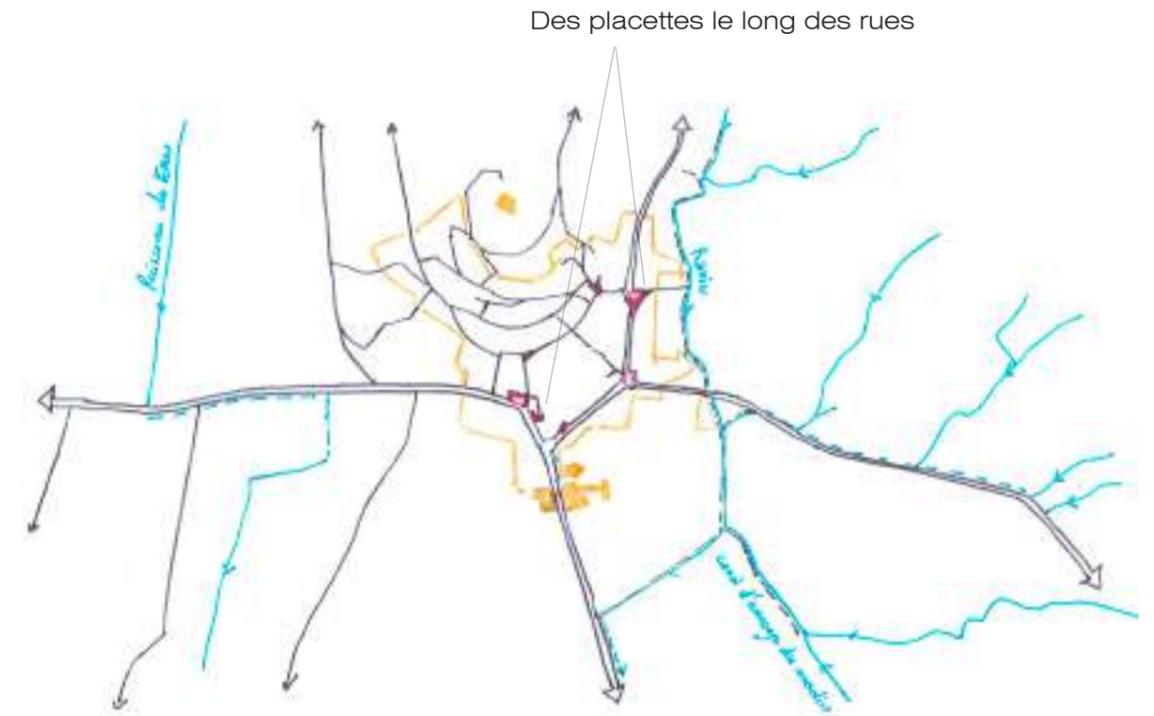
Analyse de site & analyse historique



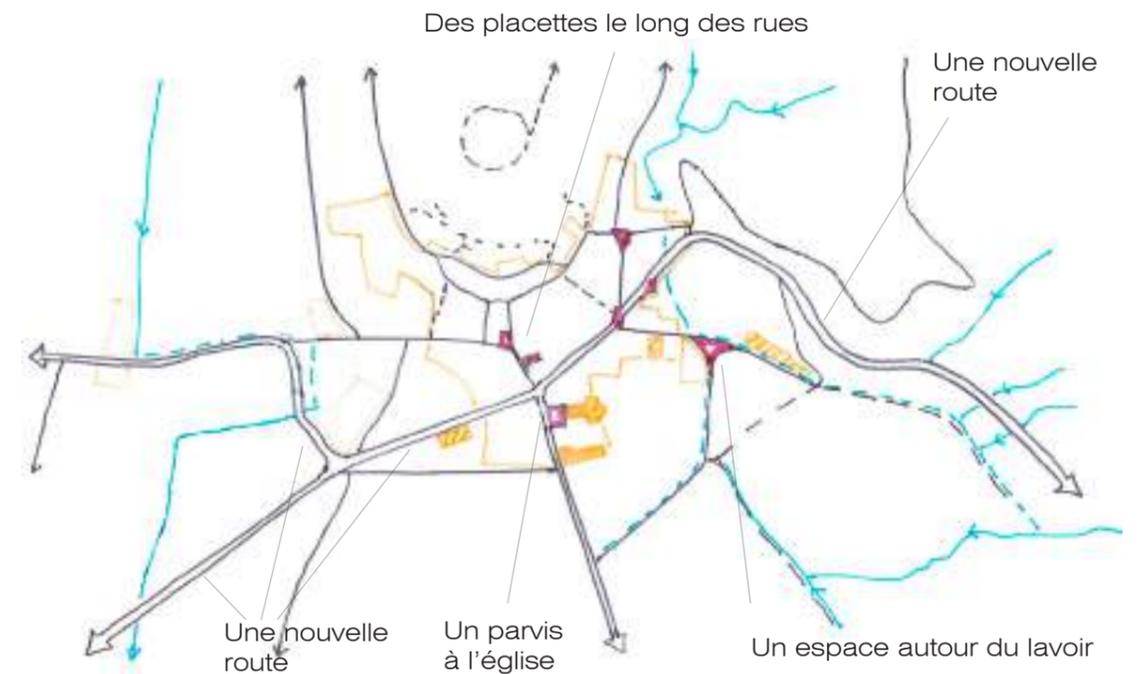


EVOLUTION HISTORIQUE

1817 PAS DE GRANDE RUE ACTUELLE.
 UN TRACÉ PLUS SINUEUX QUI PASSE PAR LA RUE FONGERAC ET LE
 CHEMIN DES REDIS
 DES PLACETTES ATTENANTES AUX RUES

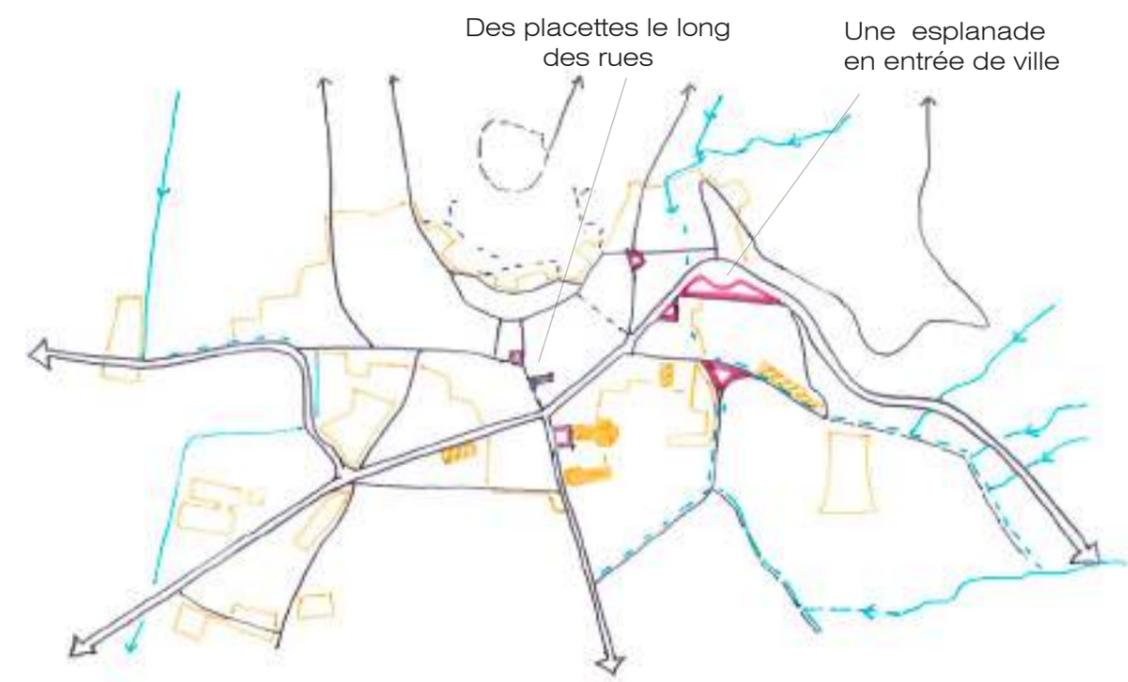


1946 ENTRÉE NORD : CHAMPS ET JARDINS
 ENTRÉE SUD PLUS SIMPLE ET FLUIDE
 CONTINUITÉ DE RIPISYLVE

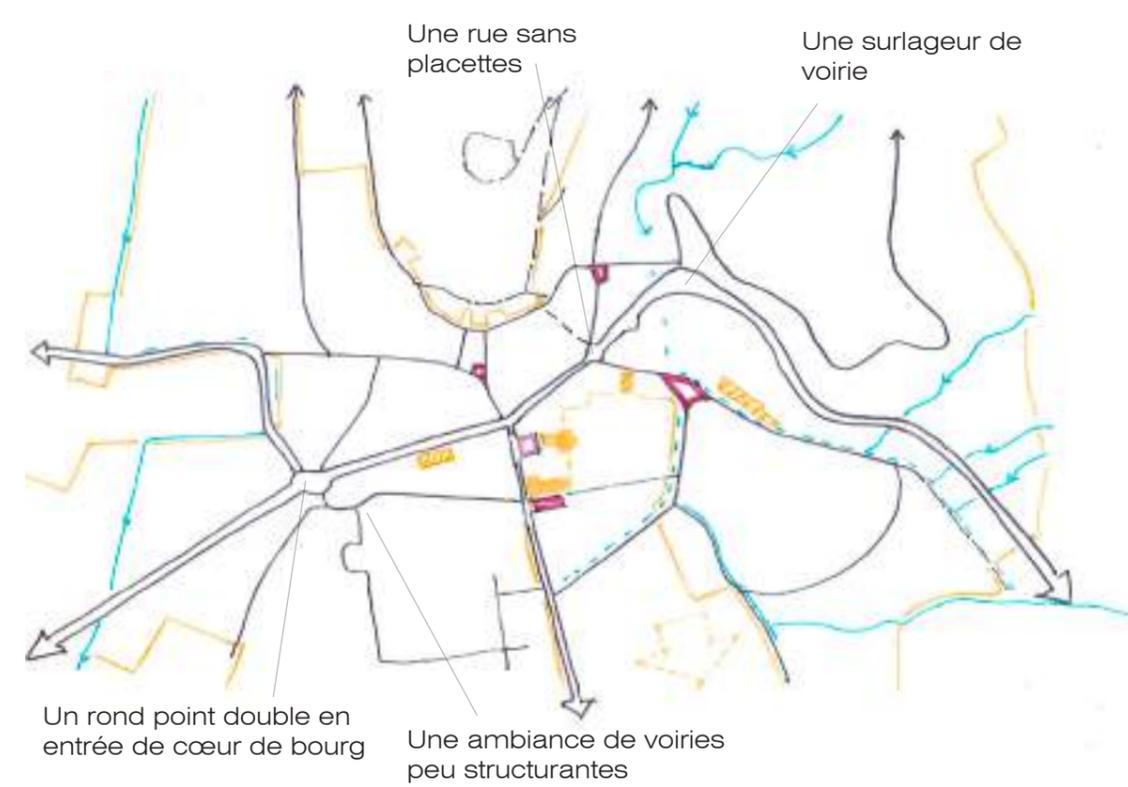




1968 ENTRÉE NORD ZONE DE RETOURNEMENT BUS
LIAISON AVEC LE CHAMPS DE MARS
ENTRÉE SUD PLUS SIMPLE ET FLUIDE



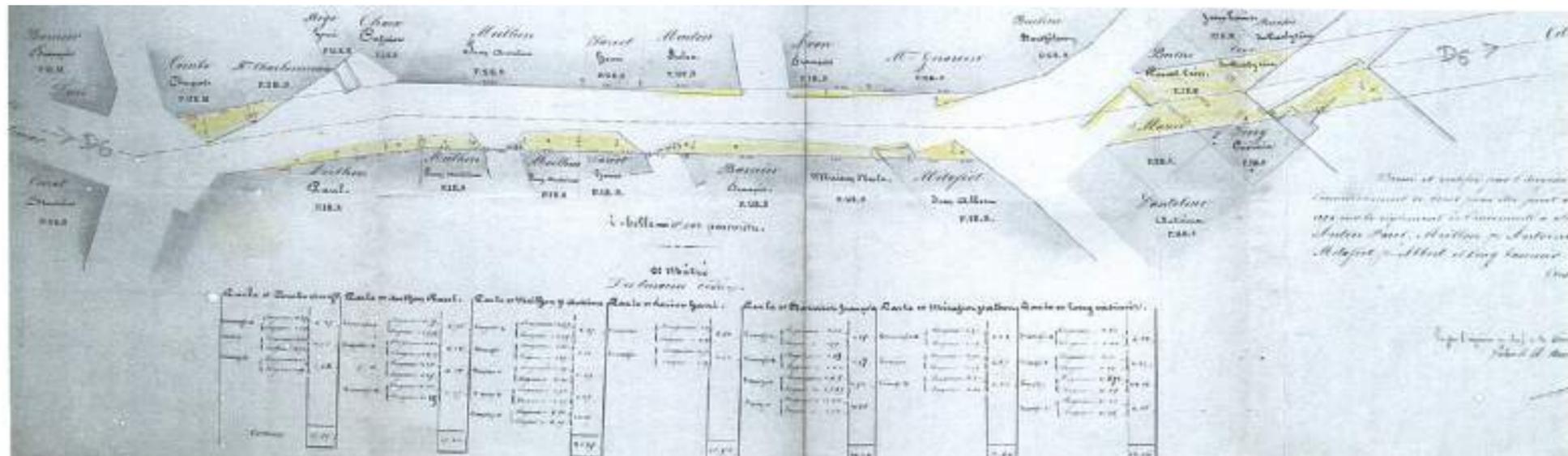
2020 ENTRÉE SUD : UN NOEUD ROUTIER
LA GRAND RUE: UNE ROUTE
RÉDUCTION DES ESPACES D'ÉCHANGE





1817

La traversée de Puy Saint-Martin emprunte un axe construit entre 1840 et 1856 qui s'est inscrit dans un tissu bâti très dense, le gabarit routier est resté très étroit sur la partie centrale de l'itinéraire.



PROJET
1834

Plan et mètre de projet d'alignement des maisons situées dans la grande rue entre le carrefour de l'Auberge et le presbytère en vue de la traversée du village D6. Projet établi en 1834 (Archives départementales)

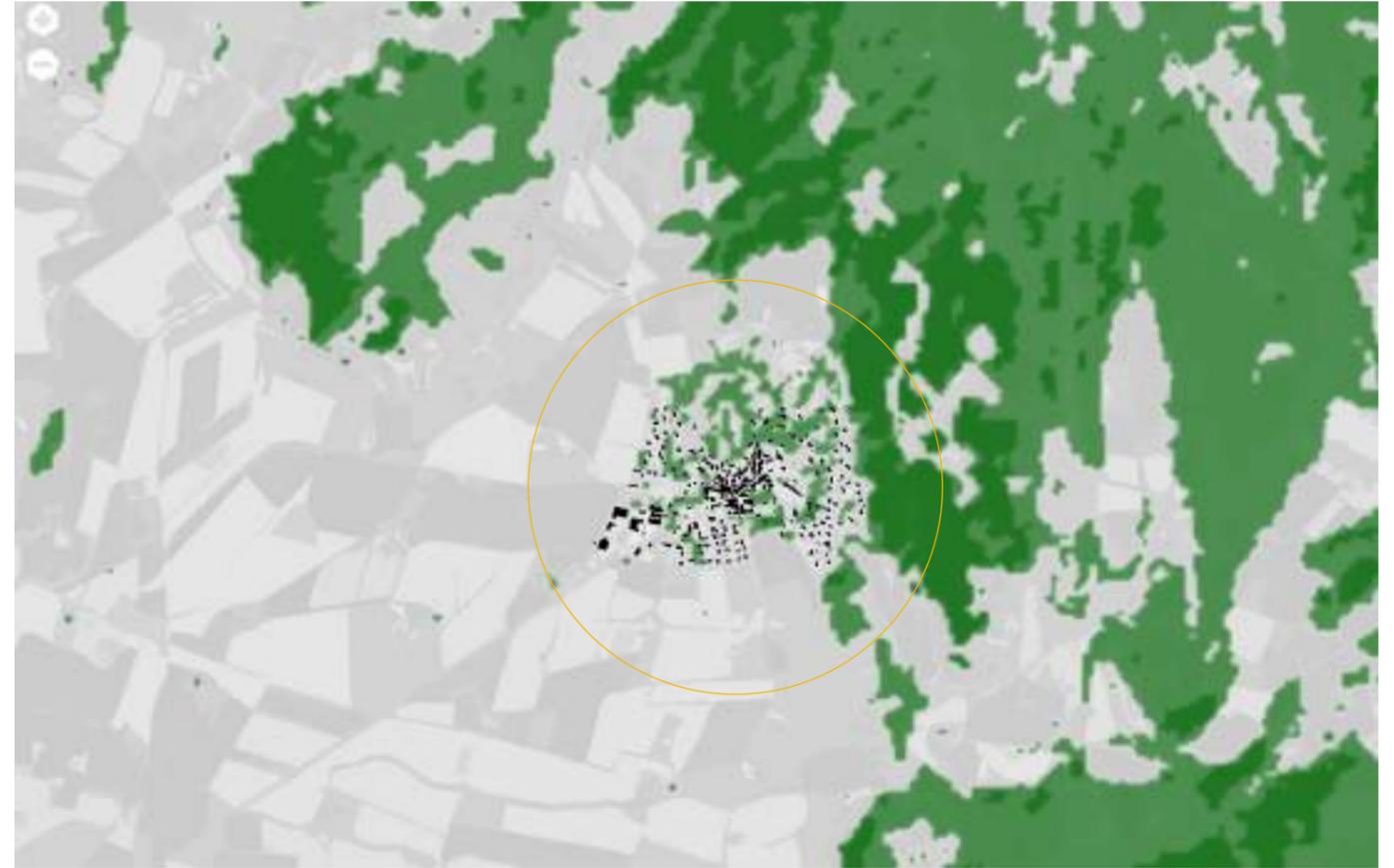


VEGETATION

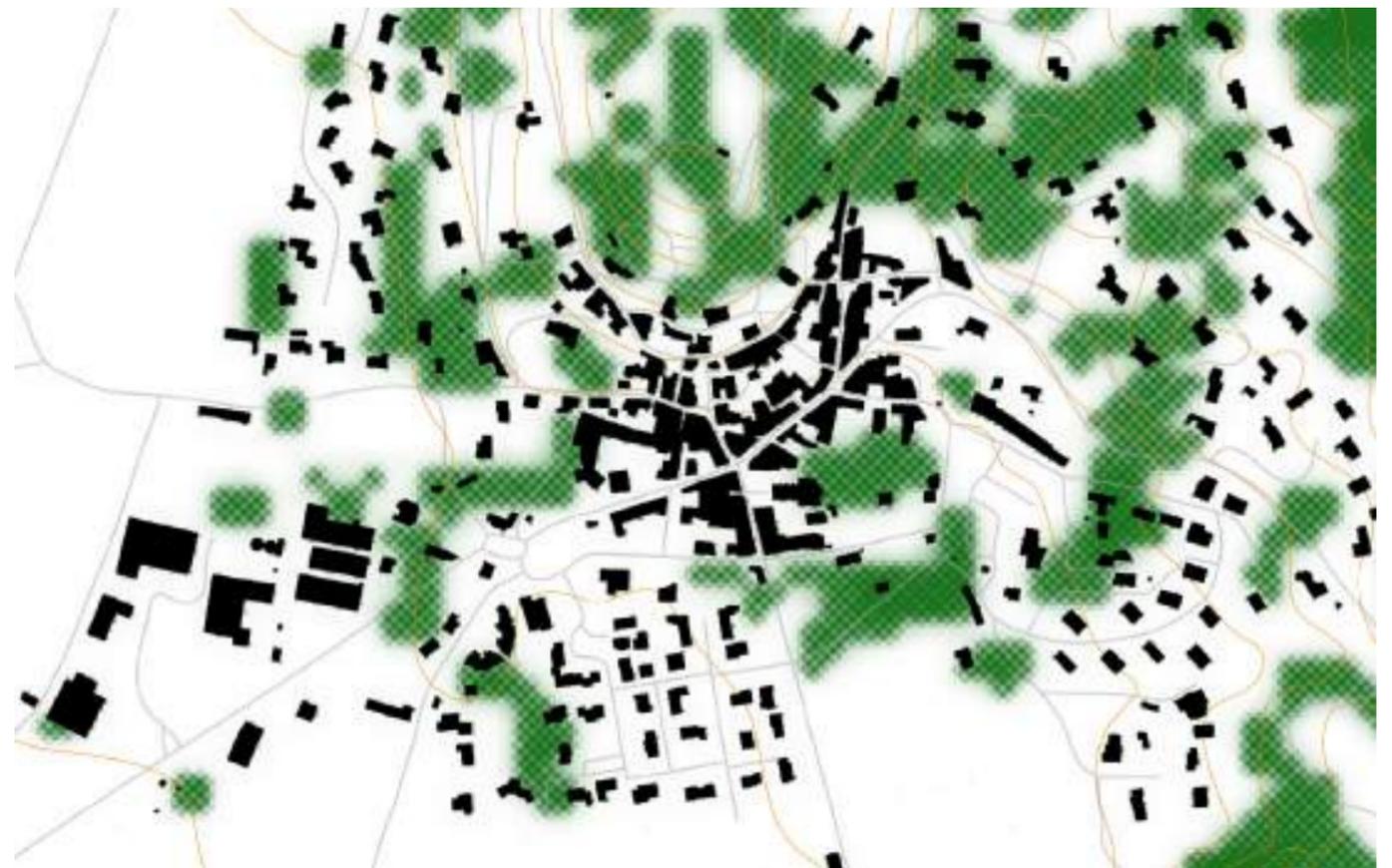
03 Dianostique du patrimoine existant

Le centre bourg de Puy Saint Martin est entouré au nord & à l'est par des collines boisées.

Au sud & à l'ouest, le village s'ouvre sur la plaine des Andrans.



Les collines boisées semblent se diluer dans la plaine à partir du village perché de Puy Saint martin...



PRESENCE DE L'EAU DANS LE BOURG

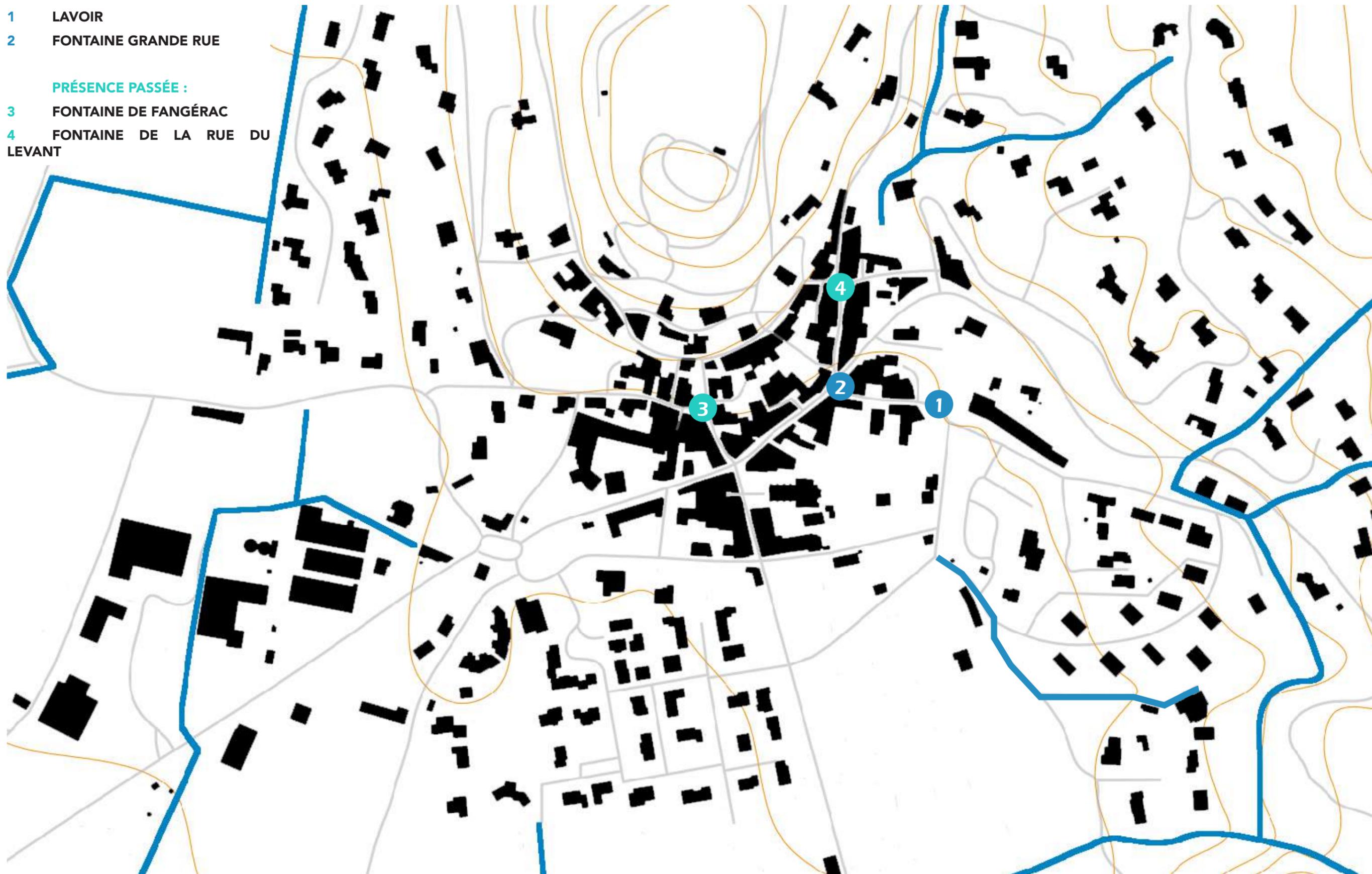
IAK1 Paysage_C21 Conseil | maîtrise d'œuvre pour la traversée de POT SAINT-MARLIN

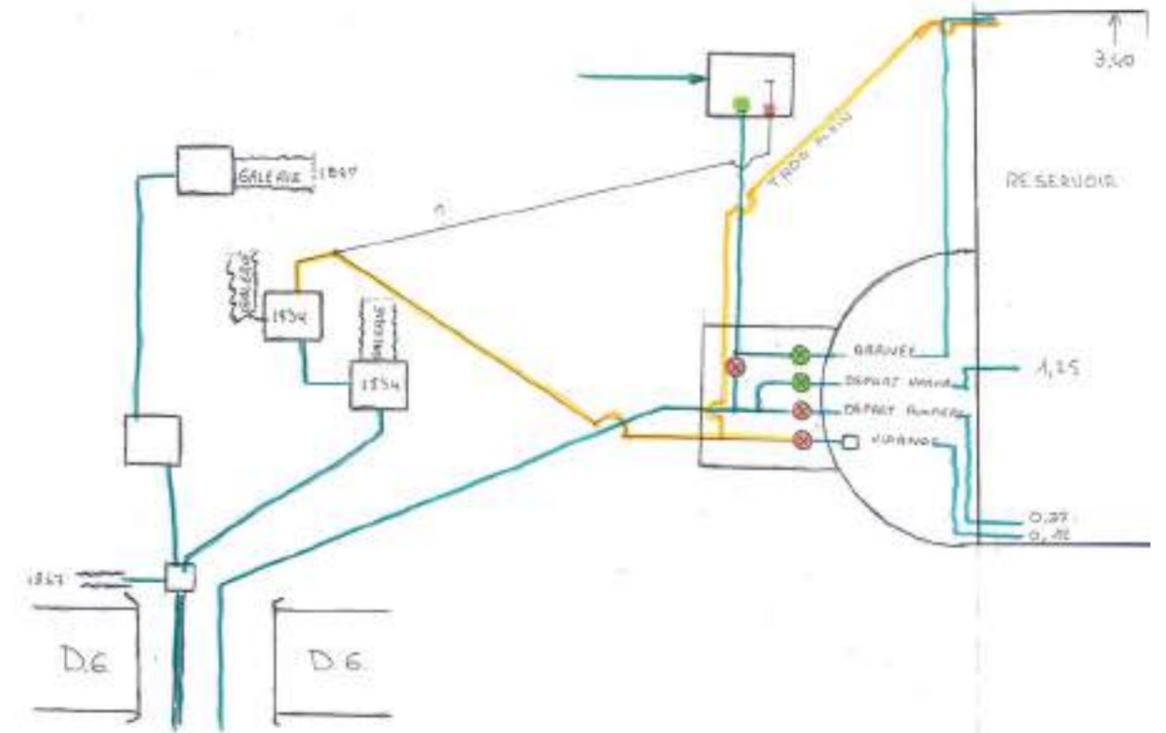
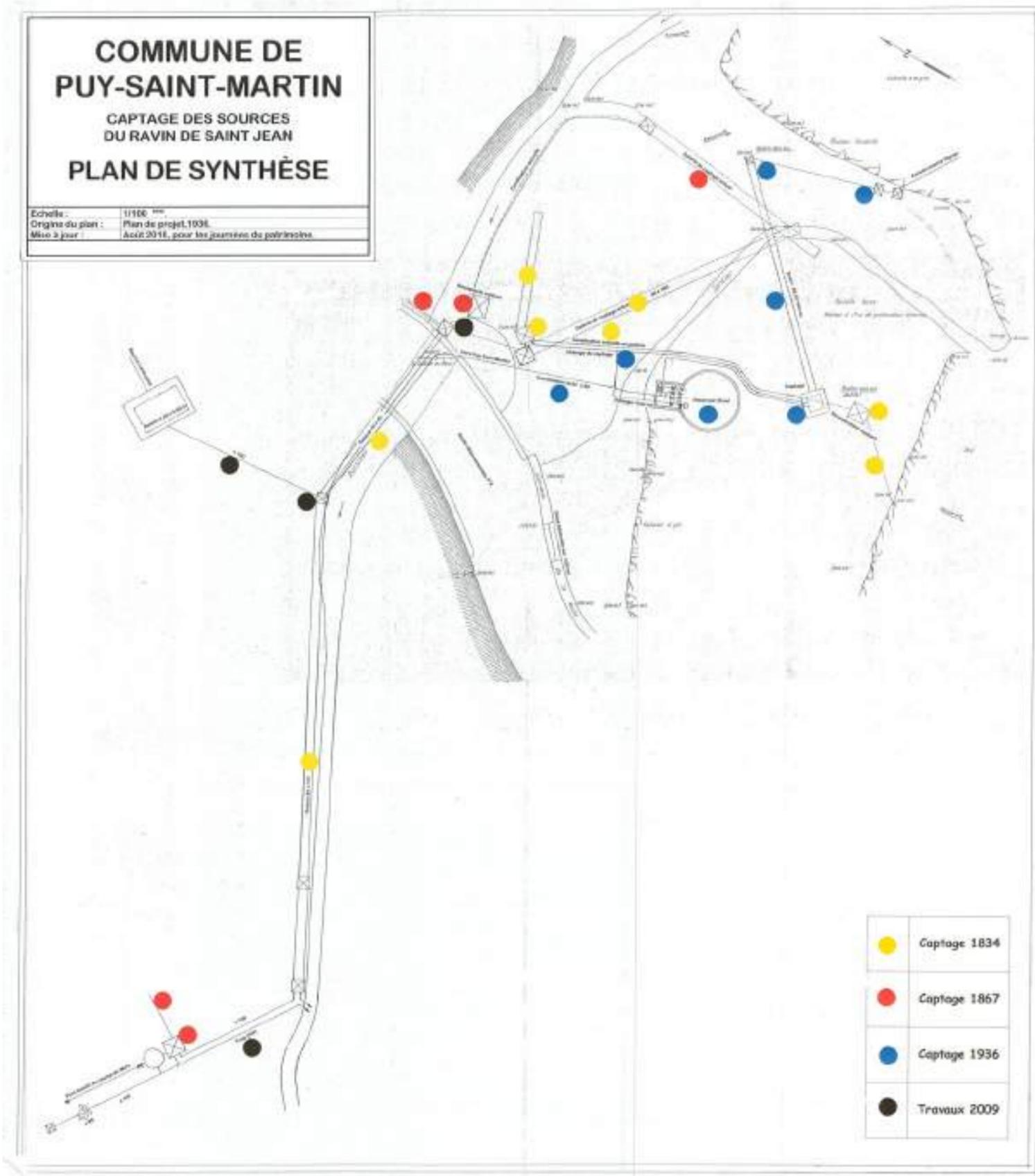
PRÉSENCE ACTUELLE :

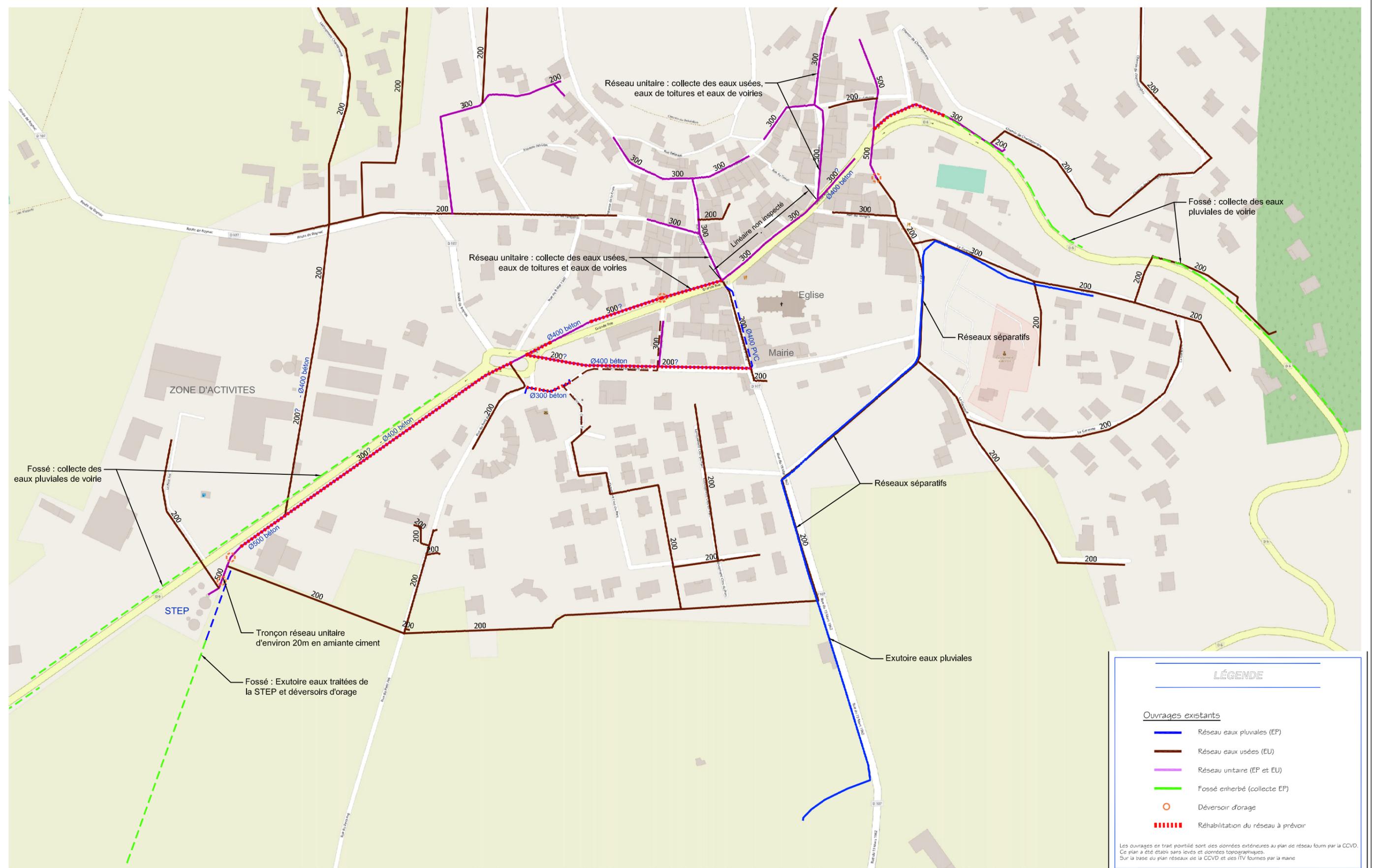
- 1 LAVOIR
- 2 FONTAINE GRANDE RUE

PRÉSENCE PASSÉE :

- 3 FONTAINE DE FANGÉRAC
- 4 FONTAINE DE LA RUE DU LEVANT







LÉGENDE

Ouvrages existants

- Réseau eaux pluviales (EP)
- Réseau eaux usées (EU)
- Réseau unitaire (EP et EU)
- Fossé enherbé (collecte EP)
- Déversoir d'orage
- - - - - Réhabilitation du réseau à prévoir

Les ouvrages en trait pointillé sont des données extérieures au plan de réseau fourni par la CCVD. Ce plan a été établi sans levés et données topographiques. Sur la base du plan réseaux de la CCVD et des ITV fournies par la mairie

MAIRE D'OUVRAGE:
Mairie de Puy Saint Martin
 1, place de la mairie
 26450 PUY SAINT MARTIN

C2i
 C2i Conseil
 Chemin de Taffignon
 69 630 CHAPONOST

NUMERO AFF. : GX50
 PHASE: EP
 AFFAIRE: Aménagement de la traverse de Puy-Saint-martin
 ECH: 1 : 1000
 DATE: 14/11/2019
 DESSINÉ PAR : FP

EP

DIAGNOSTIC - Etat des réseaux

(sur la base des ITV réalisées par la commune entre 2012 et 2016)

EQUIPEMENTS, ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, COMMERCES & SERVICES

TRAKI Paysage_CZI Conseil | Maîtrise d'œuvre pour la traversée de PUY SAINT MARTIN

ÉQUIPEMENTS & ESPACES PUBLICS :

- 1 ENTRÉE DE VILLE
- 2 GRANDE RUE
- 3 ECOLE & ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ANDRÉ BORNE
- 4 MAIRIE, ÉSPACE CLÉMENT & SCÈNE COUVERTE
- 5 MÉDIATHEQUE MUNICIPALE MULTISERVICE
- 6 PLACE DE LA POSTE & TERRAIN DE TENNIS
- 7 AMICALE LAÏQUE PUY VSAINT (CHARIVARI)
- 8 PLACE DU CHAMPS DE MARS

PATRIMOINE :

- 9 MONUMENT AUX MORTS
- 10 L'ÉGLISE
- 11 FONTAINE DE FANGÉRAC
- 12 LAVOIR
- 13 LE PARC ADÈLE CLÉMENT
- 14 LE TEMPLE

COMMERCES & SERVICES :

- 15 PIZZERIA DE L'OGRE
- 16 HÔTEL RESTAURANT DU CHAMPS DE MARS
- 17 AUBERGE SAINT MARTIN
- 18 BOULANGERIE
- 19 GARAGE
- 20 PÔLE MEDICAL



STATIONNEMENTS

TAKI Paysage_ C21 Conseil | Maîtrise d'œuvre pour la traverse de PUY SAINT MARTIN

- 1 MÉDIATHEQUE MUNICIPALE MULTISERVICE
- 2 AMICALE LAÏQUE PUY VSAINT (CHARIVARI)
- 3 MONUMENT AUX MORTS
- 4 ECOLE GRANDE RUE
- 5 IMPASSE DU COMMERCE
- 6 EGLISE
- 7 MAIRIE
- 8 PASSAGE DU PARC
- 9 PARKING CAMPING-CAR RUE DU TEMPLE
- 10 PLACE DU CHAMPS DE MARS
- 11 PLACE DU CHAMPS DE MARS





1 /// L'ENTRÉE DE BOURG

Les « + » :

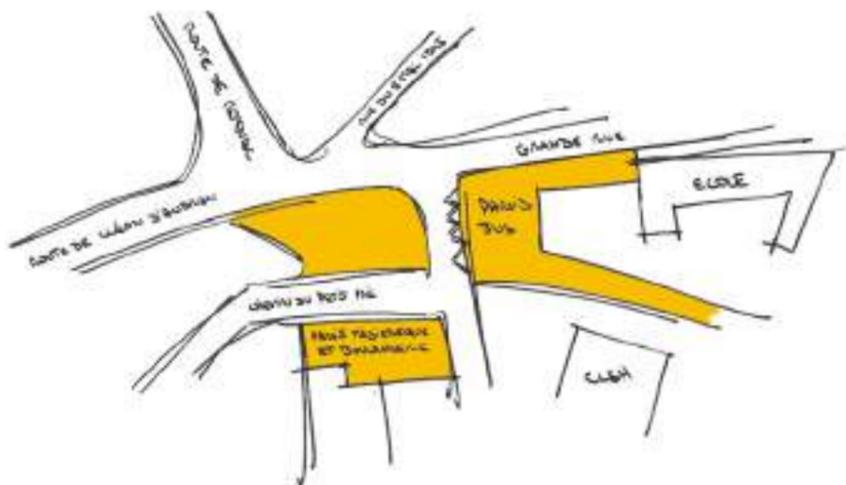
- + Cadre paysager : montagnes & forêts.
- + Quelques beaux arbres.

Les « - » :

- Inhospitalier.
- Place, rond-point, parking ?
- Schéma routier complexe.
- Pas de parvis confortable pour l'arrêt de bus scolaire.
- Commerces & équipements illisibles.
- Monument aux morts isolé.

PISTES :

- + Offrir une entrée de ville accueillante & chaleureuse.
- + Hiérarchiser les usages.
- + Simplifier la lecture & diffuser clairement les flux.
- + Dessiner un parvis bus généreux.
- + Repenser la place du monument aux mort.



2 /// LA GRANDE RUE

Les « + » :

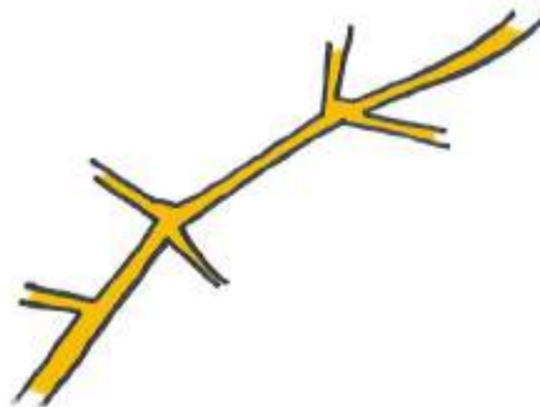
- + Intérêt architectural & patrimonial.
- + Cadre paysager : montagnes & forêts.
- + Effet « carte postale ».

Les « - » :

- Très minérale.
- Austère malgré un charme indéniable.
- Priorité absolue à la voiture.
- Pas de place pour le piéton.
- Plus de commerces.

PISTES :

- + Végétaliser les façades : plantations volontaires & participatives avec les riverains intéressés...
- + Utiliser le cheminement de l'eau comme élément structurant de l'aménagement.
- + Mettre la voiture au second plan.
- + Faire de la Grande Rue un lieu d'échange apaisé où le piéton, les équipements & les commerces sont prioritaires (cf Grande Rue de Saillans).



3 /// L'ÉCOLE & L'ÉCOLE DE MUSIQUE ANDRÉ BORNE

Les « + » :

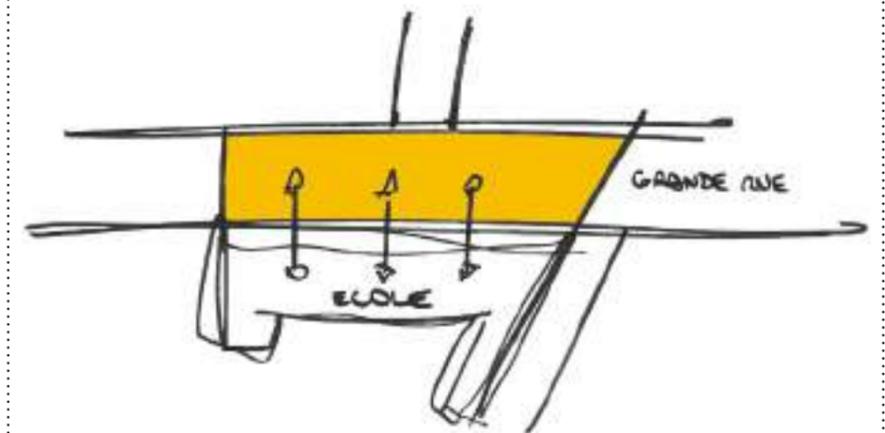
- + Intérêt architectural.
- + Située sur la Grande Rue aux réelles qualités paysagères.
- + Effet « carte postale ».

Les « - » :

- Illisible depuis la sortie de rond-point.
- Pas de parvis.
- Trottoirs trop fins.
- Pas de végétation.
- Jardinières anecdotiques.

PISTES :

- + Signaler la présence de l'école.
- + Mise en évidence de l'architecture.
- + Création d'un parvis, lieu d'échange.
- + Jeux de matériaux, végétation, présence de l'eau...





4 /// LA MAIRIE & L'ESPACE CLEMENT (SALLE DES FÊTES), SCÈNE COUVERTE

Les « + » :

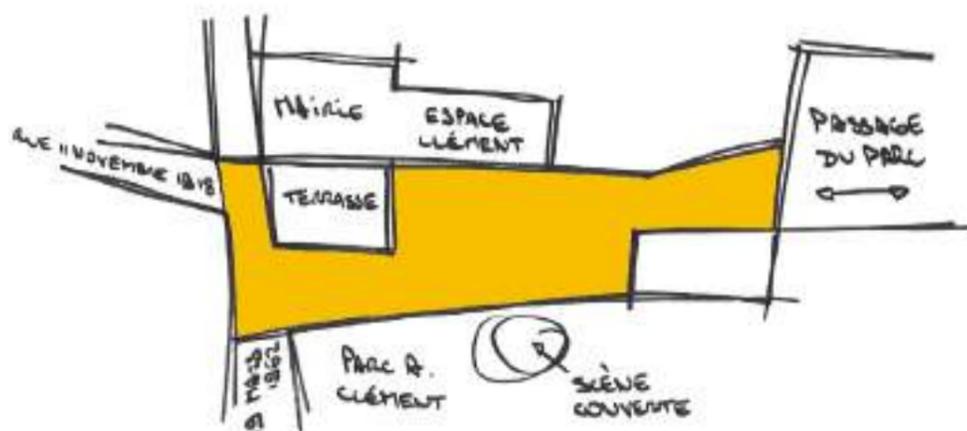
- + Intérêt architectural & patrimonial : «Le nouveau château» dans son écrin de charme : entre parc & front bâti en pierre.
- + Mairie visible depuis la rue du 19 mars 1962.

Les « - » :

- Pas de parvis.
- Place utilisé comme parking.
- Végétation trop haute devant la mairie : Empêche d'apprécier l'architecture.
- Seuil de mairie engoncé entre les murs & les massifs de végétation.
- Moins lisible depuis la rue du 11 novembre 1918.
- Espace Clément illisible (pas indiqué).

PISTES :

- + Déplacer le stationnement : conserver une seule place PMR.
- + La place de la mairie, lieu d'échange incontournable.
- + Une place comme interface entre la mairie, l'espace clément, le parc Adèle Clément, le passage du parc & le pôle médical.
- + Une place convertible, support de rassemblements chaleureux : mariages, manifestations, marchés...
- + Étendre les limites de la place afin de signaler l'arrivée dans un centre bourg apaisé & d'offrir un seuil au pôle médical.
- + Retravailler le massif végétal afin de laisser passer le regard.
- + Une place comme point de départ de circuits : communiquer sur les paysages environnants & l'histoire de la fameuse violoncelliste.



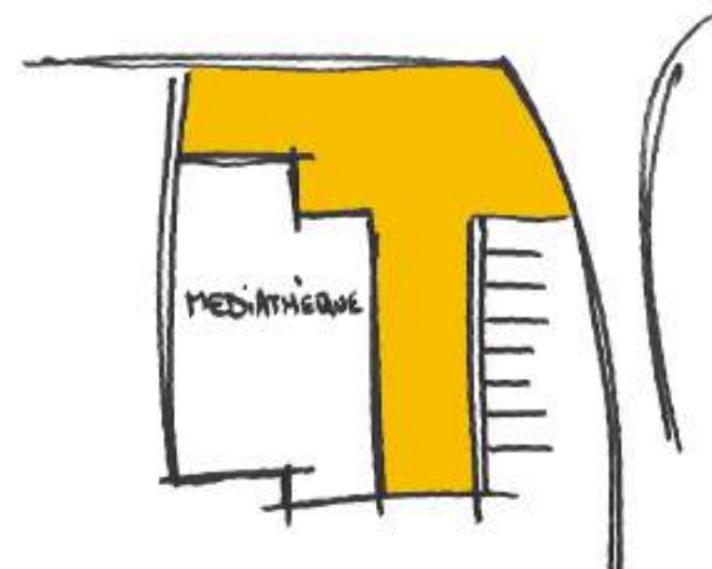
5 /// LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE MULTISERVICE

Les « + » :

- + Équipement novateur.
 - + Facilités de stationnement.
- ### Les « - » :
- Pas de parvis.
 - Illisible (pas indiqué).
 - Présence d'un café littéraire mais pas de jardin ou terrasse.
 - Stationnement à optimiser.
 - Architecture & aménagements stériles.

PISTES :

- + Offrir un parvis, lieu d'échange capable de renforcer la présence de la médiathèque : plantations, interventions artistiques...
- + Optimiser le stationnement & libérer de l'espace : Possibilité de mutualiser le stationnement avec le CLSH & la boulangerie.
- + Créer une terrasse jardinée pour accueillir le café littéraire.





6 /// LA PLACE DE LA POSTE & LE TERRAIN DE TENNIS

Les « + » :

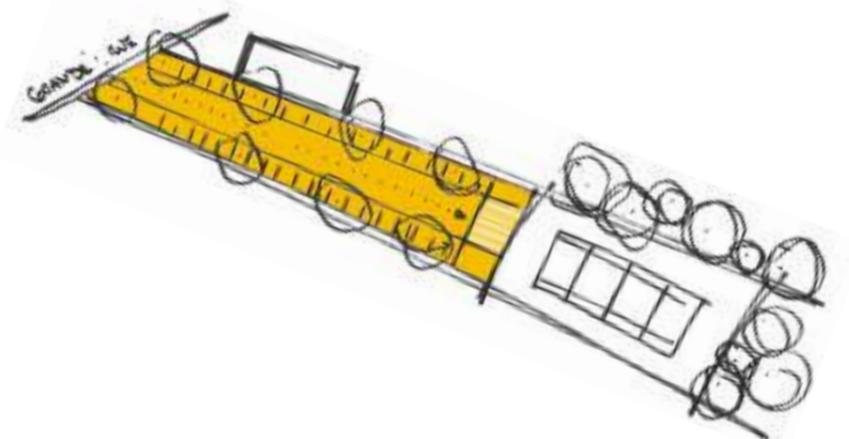
- + Situation encaissée du terrain de tennis lui confère tranquillité.
- + Le théâtre de verdure autour du terrain semble pouvoir, en se densifiant, affirmer la tranquillité de l'équipement.
- + Facilités de stationnement.

Les « - » :

- Terrain de tennis sans seuil.
- Parking trop minéral.
- Équipement sportif illisible depuis la Grande Rue.
- Pourtour végétal du terrain défriché : Est-ce indispensable ?

PISTES :

- + Offrir un parvis au terrain de tennis : lieu d'échange, de rencontre, de repos, d'attente où regarder les matchs...
- + Paysager & déminéraliser le parking en plantant quelques arbres & massifs structurants.
- + Cadrer l'équipement sportif & le salon de coiffure avec des plantations afin de les rendre plus visibles.



7 /// L'AMICALE LAÏQUE PUY SAINT MARTIN

Les « + » :

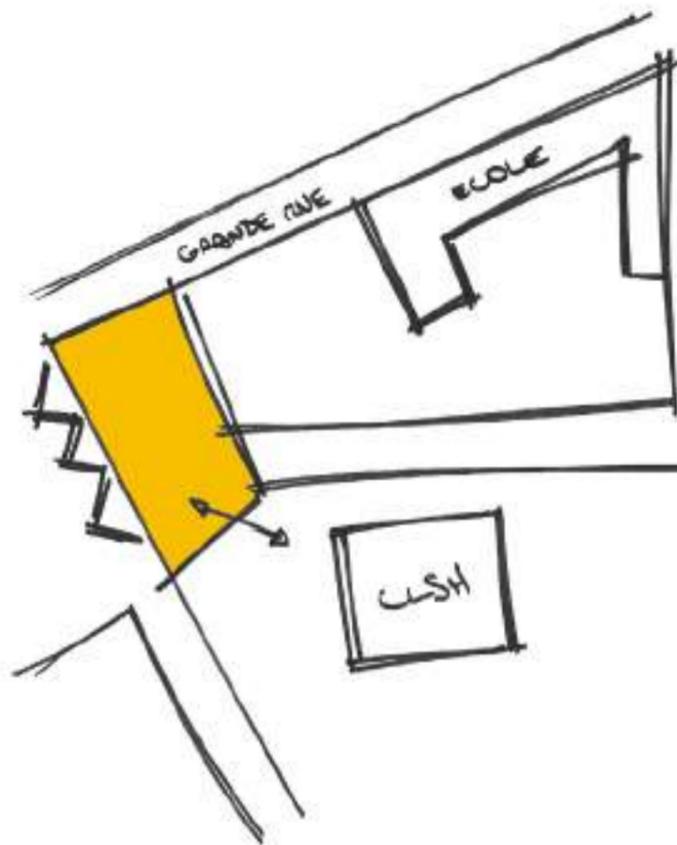
- + Proximité quasi immédiate avec l'école.

Les « - » :

- Absence de parvis & de lisibilité

PISTES :

- + Créer un parvis généreux commun à l'arrêt de bus de l'école & au CLSH.
- + Possibilité de mutualiser le stationnement avec la médiathèque & la boulangerie.



8 /// LA PLACE DU CHAMPS DE MARS

Les « + » :

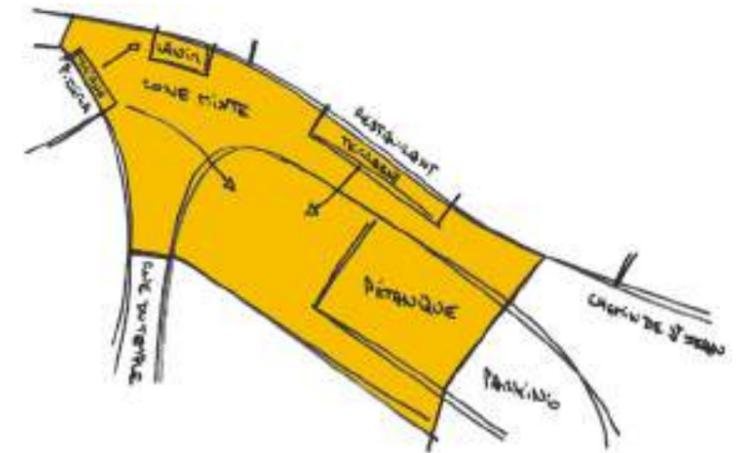
- + Facilités de stationnement.
- + Présence d'arbres remarquables (Tilleuls, Marronniers, Platanes)
- + Présence de restaurants & d'un terrain de pétanque participant à faire vivre la place.

Les « - » :

- Parkings trop minéraux.
- Absence de strates végétales basses.
- Voirie prépondérante : sépare spatialement la place, le lavoir & les restaurants.
- La clôture du terrain de pétanque rompt l'unité de la place.

PISTES :

- + La place du Champs de Mars, lieu d'échange & de cohésion.
- + Une place convertible, support de rassemblements chaleureux : Vogue, manifestations, marchés...
- + Favoriser le stationnement à l'est, près des moloks.
- + Zone mixte : étendre la place aux façades & lavoir.
- + Dessiner une place jardinée.
- + Aider les commerces à développer leurs terrasses.
- + Supprimer la clôture autour des terrains de pétanque.





9 /// LE MONUMENT AUX MORTS

Les « + » :

- + Patrimoine

Les « - » :

- Pas mis en valeur.
- Ne participe pas à l'espace public.

PISTES :

- + Déplacer & intégrer le monument sur la nouvelle place du Champs de Mars ou il deviendra plus lisible. D'autre part, il est plus pertinent de situer un monument aux morts sur une place du nom de «Place du Champs de Mars».



10 /// L'ÉGLISE

Les « + » :

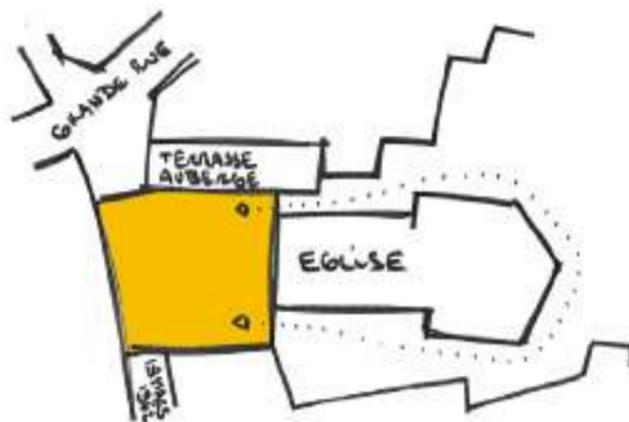
- + Intérêt architectural & patrimonial.
- + Eglise & auberge St Martin offrent une ambiance chaleureuse typique des villages ruraux.
- + Effet «carte postale».

Les « - » :

- Pas de parvis, pas de lieu d'échange.
- Elle n'est pas mise en valeur & ne participe pas à l'espace public.
- Illisible depuis la Grande Rue.
- Problème d'affectation : l'église est actuellement un parking.
- Impossible de faire le tour de l'église.
- La façade minérale, à droite de l'église, est trop présente.

PISTES :

- + Reconsidérer le parvis comme un espace public capable de mettre en valeur l'édifice & d'offrir un lieu de rassemblement chaleureux : mariages, manifestations, marchés...
- + Étendre le parvis jusqu'aux façades afin de signaler la présence de l'église depuis la Grande rue.
- + Déplacer le parking & conserver une seule place PMR.
- + Proposer un parcours circulant autour de l'église.
- + Végétaliser la façade à droite de l'église afin de cadrer symétriquement l'édifice.



11 /// LA FONTAINE DE FONGÉRAC

Les « + » :

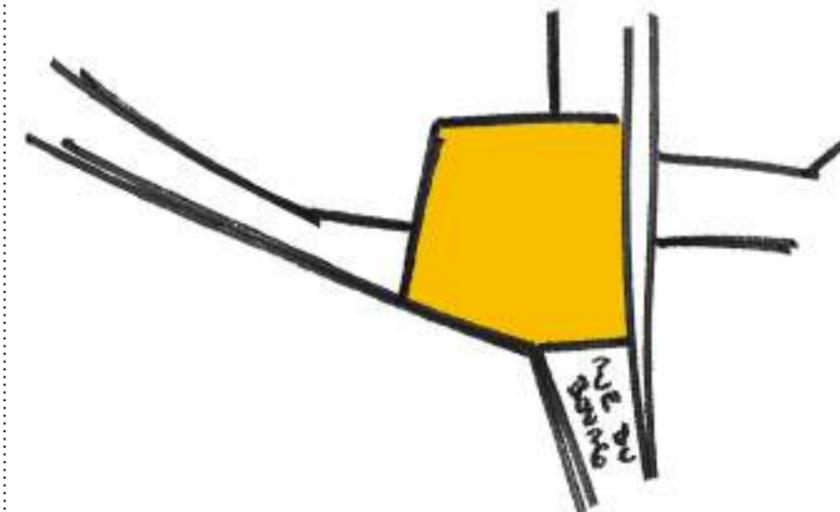
- + Intérêt architectural, paysager & patrimonial : ancien centre du village.
- + Placette de village : important lieu d'échange.
- + Effet «carte postale».

Les « - » :

- Très minérale.
- Aménagement de la fontaine cantonné aux limites de voiries, laissant la priorité à la route & au stationnement «sauvage».

PISTES :

- + Étendre la placette aux façades : jeux de revêtements précisant l'arrivée sur un lieu de vie singulier.
- + Plantation d'un arbre emblématique (type Mûrier Platane) afin d'ombrager la place & d'offrir un volume structurant à l'échelle des rues & impasses.
- + Empêcher le stationnement «sauvage» par des jeux de niveaux & / ou de plots.





12 /// LE LAVOIR

Les « + » :

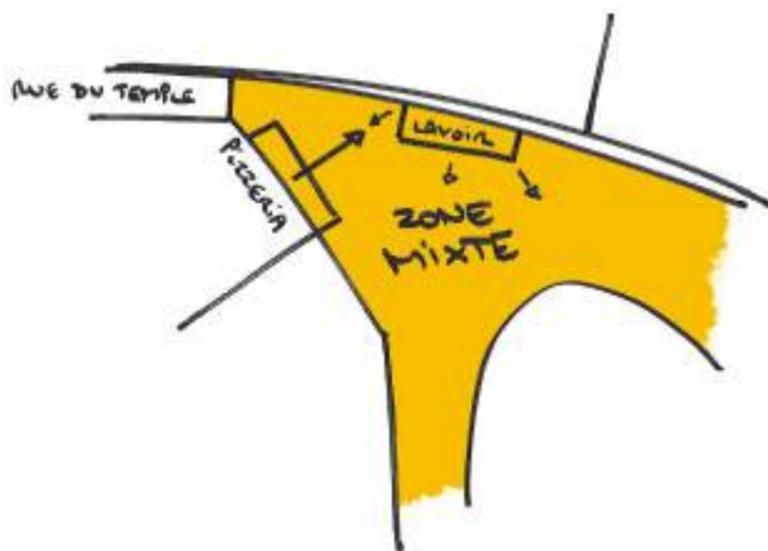
- + Intérêt architectural & patrimonial & pédagogique.
- + Présence de l'eau & d'un point d'ombre.
- + Situation centrale.
- + Effet «carte postale».

Les « - » :

- Pas de socle, pas de seuil
- Peu d'assises
- Pas d'autre végétation que des jardinières anecdotiques.
- Isolé malgré sa situation centrale.

PISTES :

- + Offrir un seuil au lavoir afin qu'il puisse accueillir confortablement le public, l'échange.
- + Rattacher le lavoir à la Place du Champs de Mars.
- + Encourager la pizzeria à développer sa terrasse à proximité du lavoir. (Cf. Bistro du Solauze à Piégros la Clastre).
- + Planter une séquence végétale verticale (arbres colonnaires) cadrant le lavoir qui s'étend sur un plan horizontal.



13 /// LE PARC ADELE CLÉMENT

Les « + » :

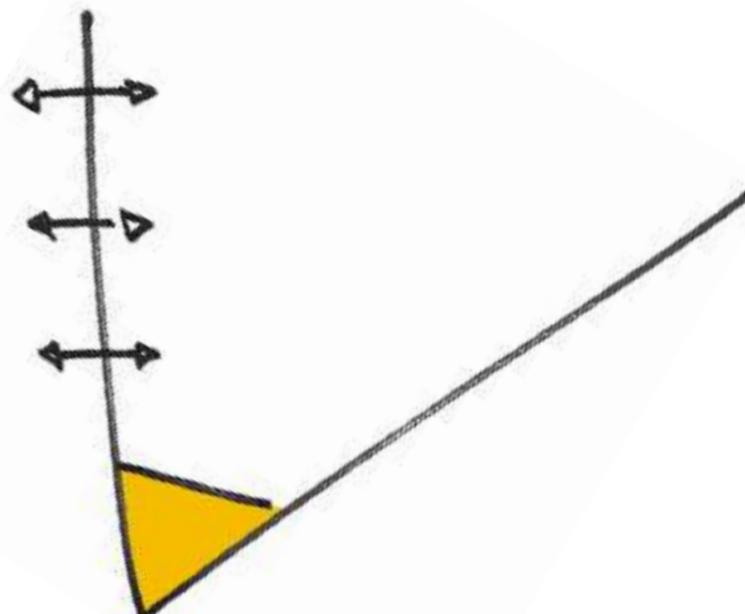
- + Intérêt paysager (arboretum, volume boisé).
- + Intérêt patrimonial (vieux arbres du 18^{ème} siècle).
- + Intérêt social (rencontre, repos, jeux d'enfants).
- + Entrée de la commune depuis la D107 au sud.
- + Intéressant mur d'enceinte au sud.

Les « - » :

- Frange arborée longeant la rue du 19 mars 1962 opacifie le parc.
- La pointe sud & l'entrée du parc mériterait un traitement plus qualitatif voire de gagner du terrain sur la voirie.

PISTES :

- + Couper certains arbustes.
- + «Remonter» le houpier afin de d'offrir plus de transparence.
- + Affirmer l'entrée sud en prolongeant la pointe du parc par une séquence paysagère accueillante.
- + Simplifier & ordonner la signalétique.



14 /// LE TEMPLE

Les « + » :

- + Intérêt architectural & patrimonial.

Les « - » :

- Comme l'église, il est situé sur une parcelle imperméable.

PISTES :

- + Création d'une promenade autour du temple & de l'église.



15 /// LA PIZZERIA DE L'OGRE

Les « + » :

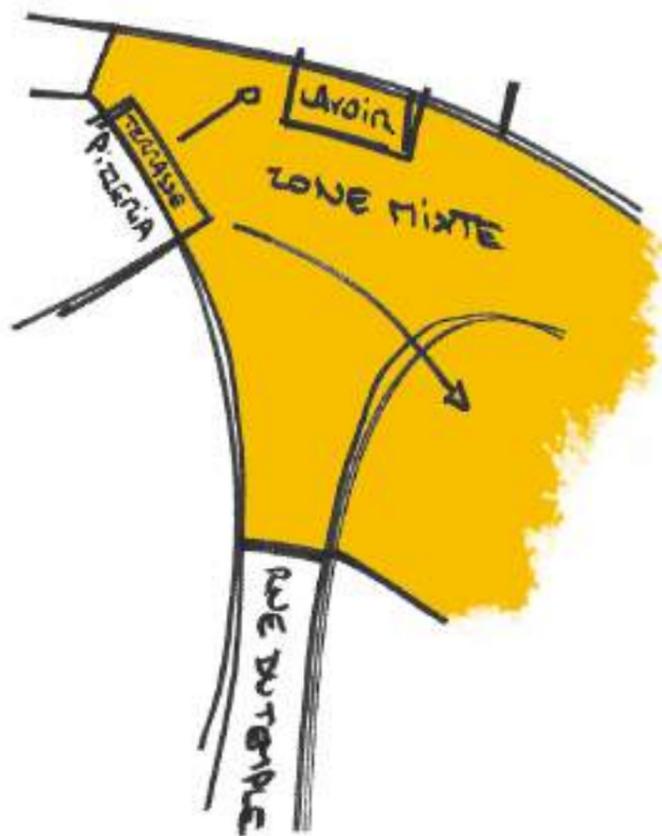
- + Située sur la Place du Champs de Mars.

Les « - » :

- Terrasse restreinte, collée au restaurant, proche de la voirie.

PISTES :

- + Encourager la pizzeria à développer sa terrasse à proximité du lavoir (Cf. Bistro du Solaire à Piégros la Clastre) & / ou sur la Place du Champs de Mars.



16 /// L'HÔTEL RESTAURANT DU CHAMPS DE MARS

Les « + » :

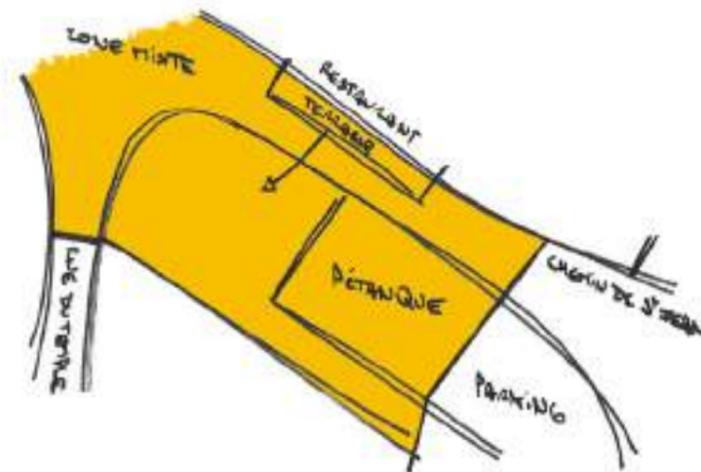
- + Située sur la Place du Champs de Mars.

Les « - » :

- Terrasse confinée derrière des petites jardinières.

PISTES :

- + Encourager l'hôtel du Champs de Mars à développer sa terrasse sur la place du même nom en participant à créer un lieu de vie & d'échange riche.



17 /// L'AUBERGE SAINT MARTIN

Les « + » :

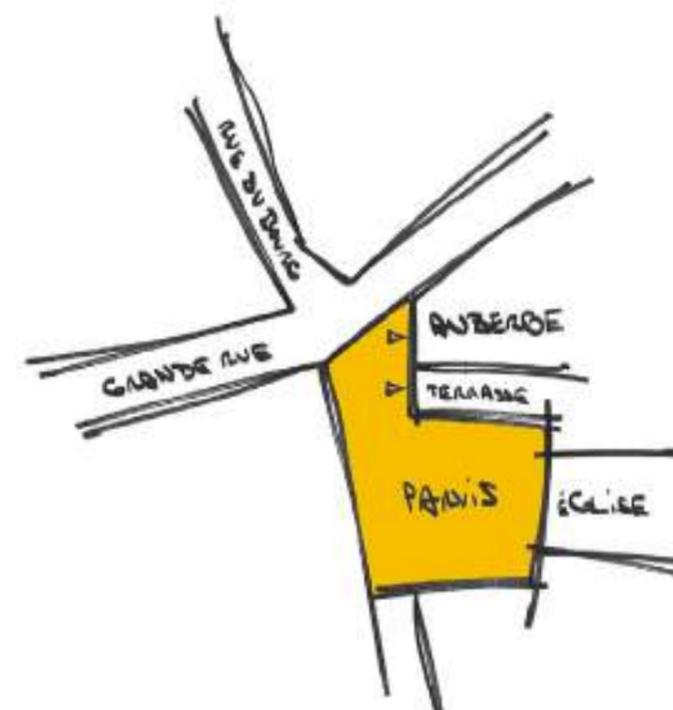
- + Intérêt architectural & patrimonial.
- + Effet «carte postale».
- + Très bien situé sur la grande Rue.
- + Offre un bel alignement de Platanes sur sa terrasse, le long du parking de l'église..

Les « - » :

- Pas de seuil.
- Pas de terrasse sur rue du 19 mars 1962, le long de la Grande Rue.

PISTES :

- + Offrir un seuil à l'auberge capable d'accueillir quelques tables sur l'espace public.





18 /// LA BOULANGERIE

Les « + » :

+ -

Les « - » :

- Architecture & aménagements stériles.
- Illisible depuis la route.
- Pas de seuil, pas de terrasse.

PISTES :

- + Déplacer la boulangerie dans un lieu plus accueillant où elle pourra proposer une terrasse dans un cadre de qualité (Grande Rue...).



19 /// LE GARAGE

Les « + » :

+ -

Les « - » :

- Architecture de zone commerciale en conflit avec l'environnement paysager.
- Parkings exclusivement minéraux : stériles.
- L'ensemble bâti cadre maladroitement l'entrée est du bourg.
- Voirie sur-dimensionnée.

PISTES :

- + Proposer une intervention paysagère capable de filtrer l'architecture «agressive» & hors contexte du bâti.
- + Planter des grands arbres afin de signaler l'entrée de bourg.
- + Réduire les largeurs de voiries, supprimer le «tourne à gauche» & les îlots centraux.



20 /// LE PÔLE MÉDICAL

Les « + » :

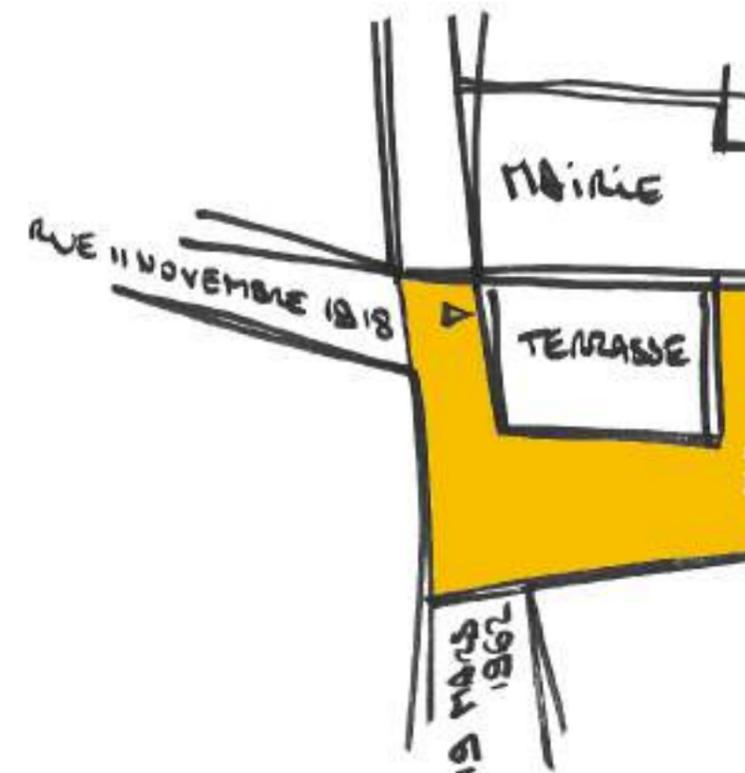
- + Situé sur un emplacement stratégique.

Les « - » :

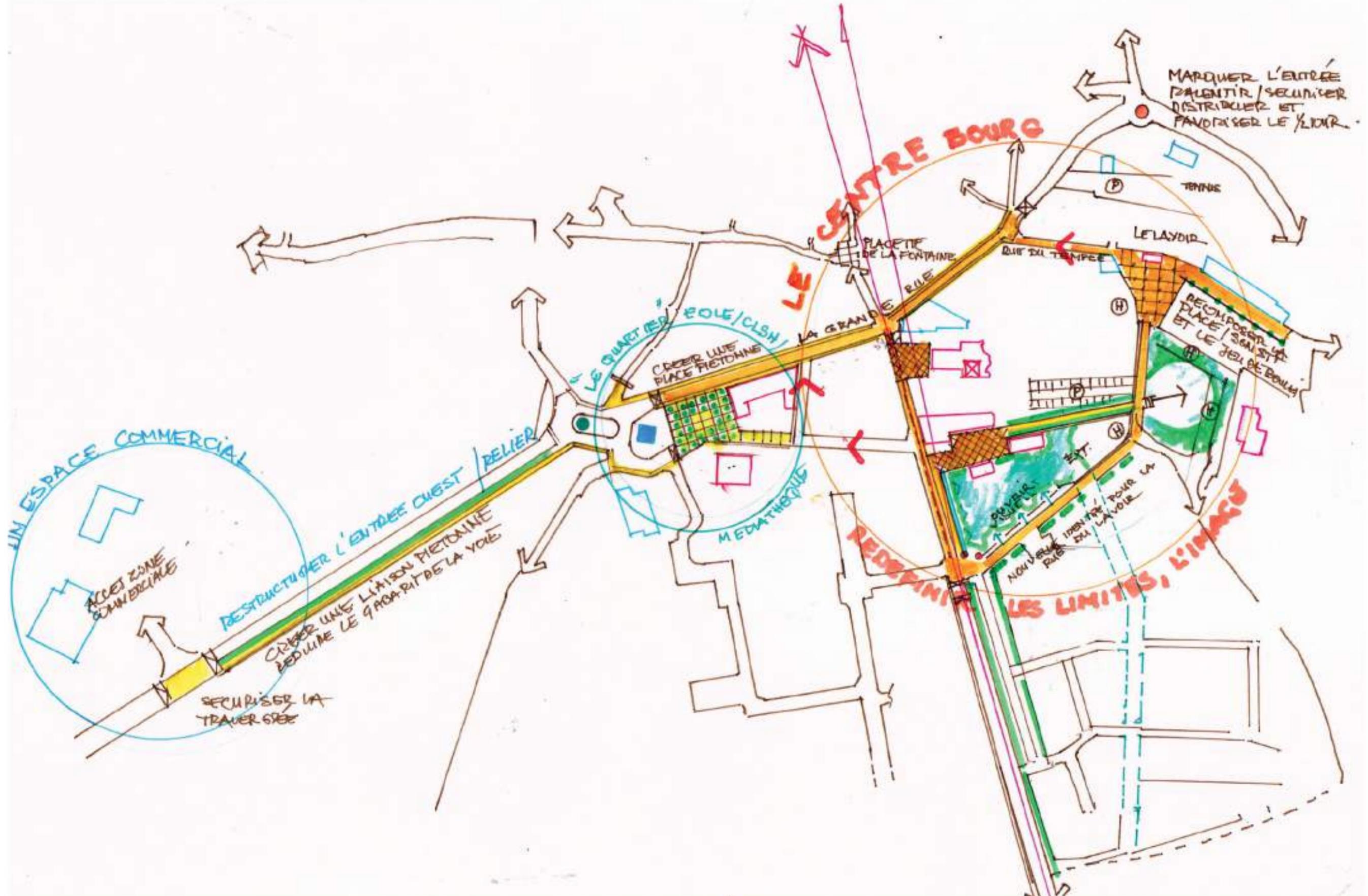
- Illisible.
- Entrée & mur du pôle inhospitaliers.
- Pas de seuil : palier étriqué.

PISTES :

- + Étendre les limites de la place afin de signaler l'arrivée dans un centre bourg apaisé & d'offrir un seuil au pôle médical.
- + Le mur du pôle médical pourrait faire l'objet d'une restauration, d'une végétalisation ou d'un travail artistique...



ORIENTATIONS PAYSAGERES & URBAINES DU PROJET DE REQUALIFICATION

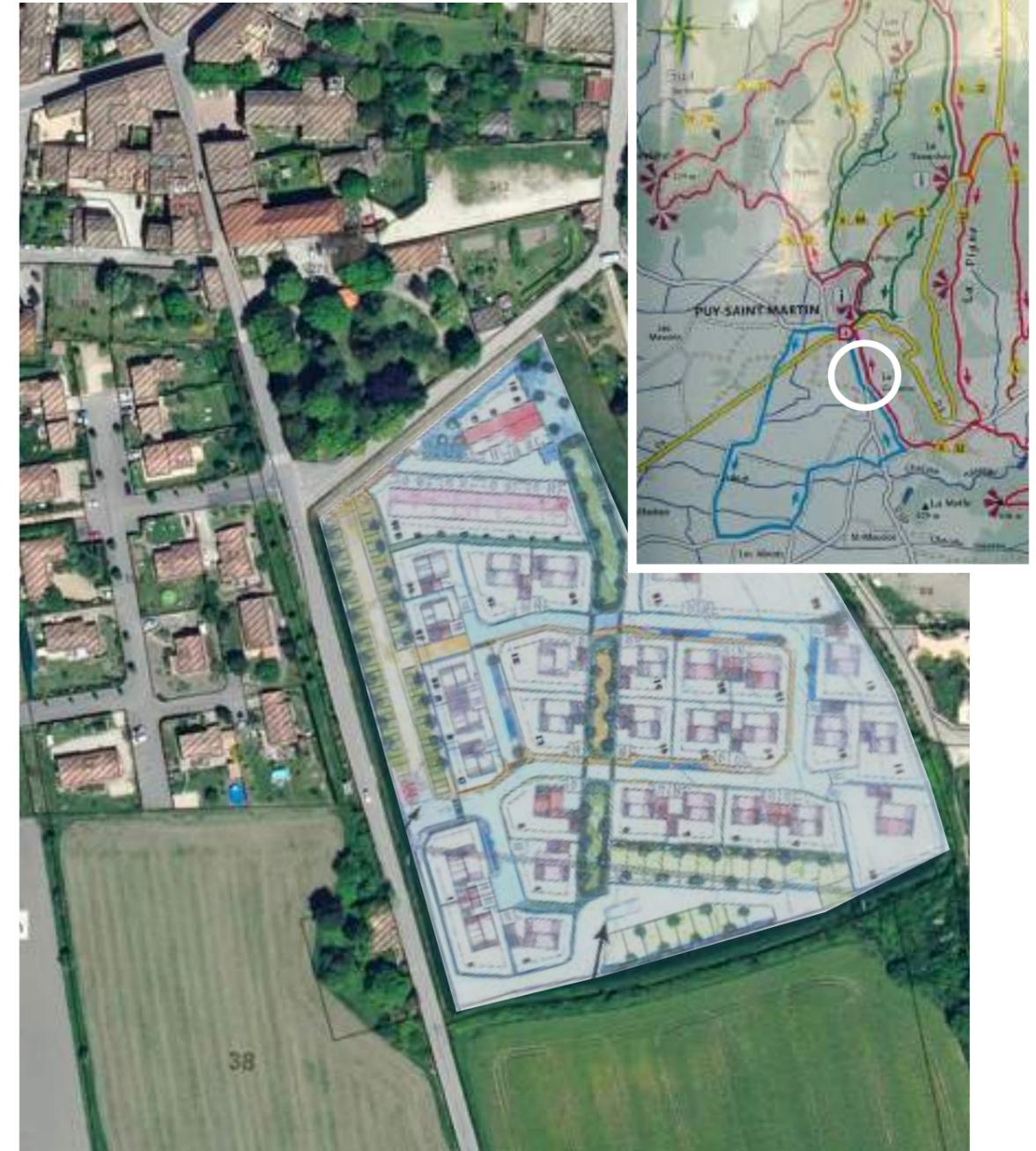
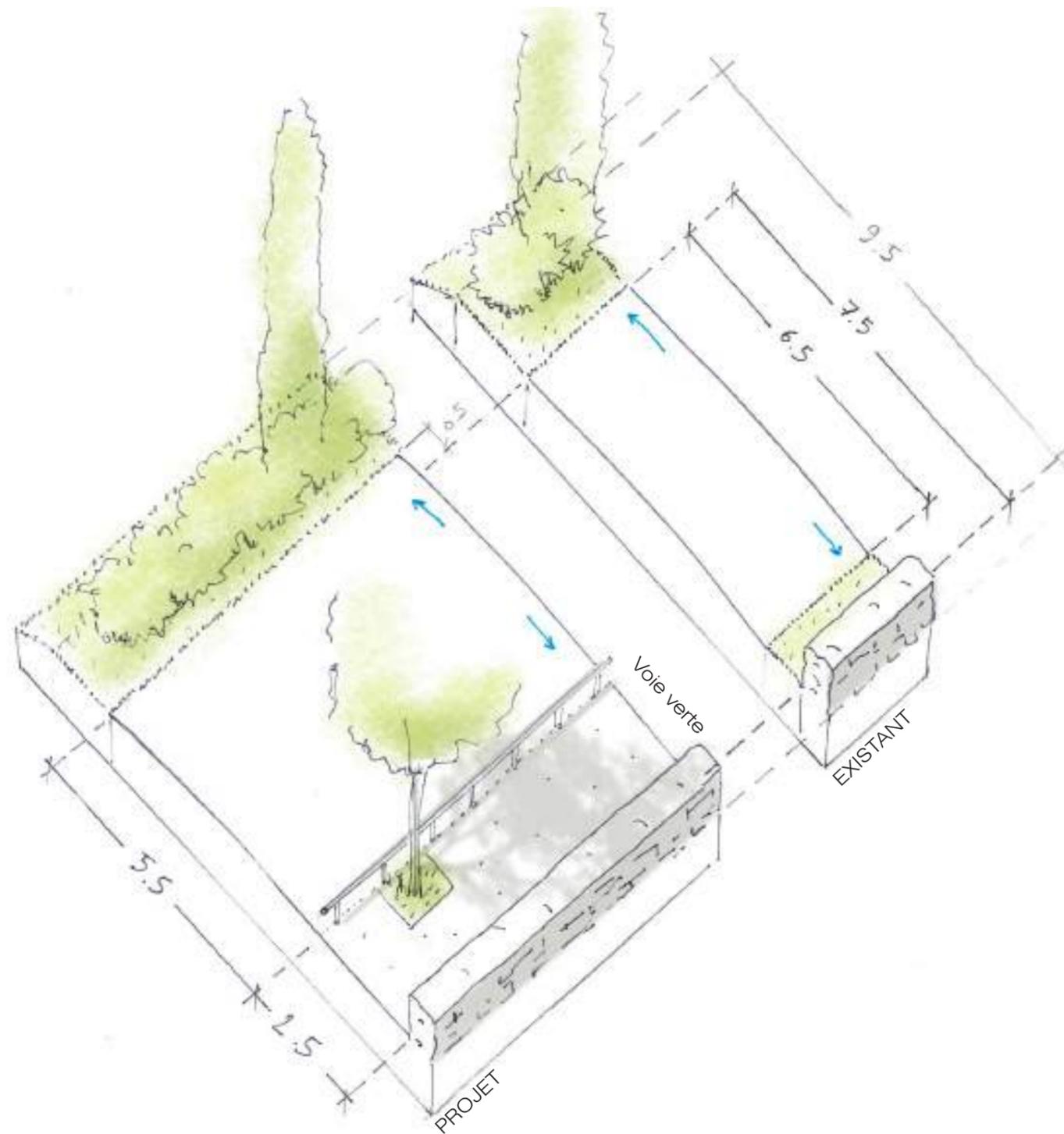


LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LA GRANDE RUE = VOIE ET PLACETTES



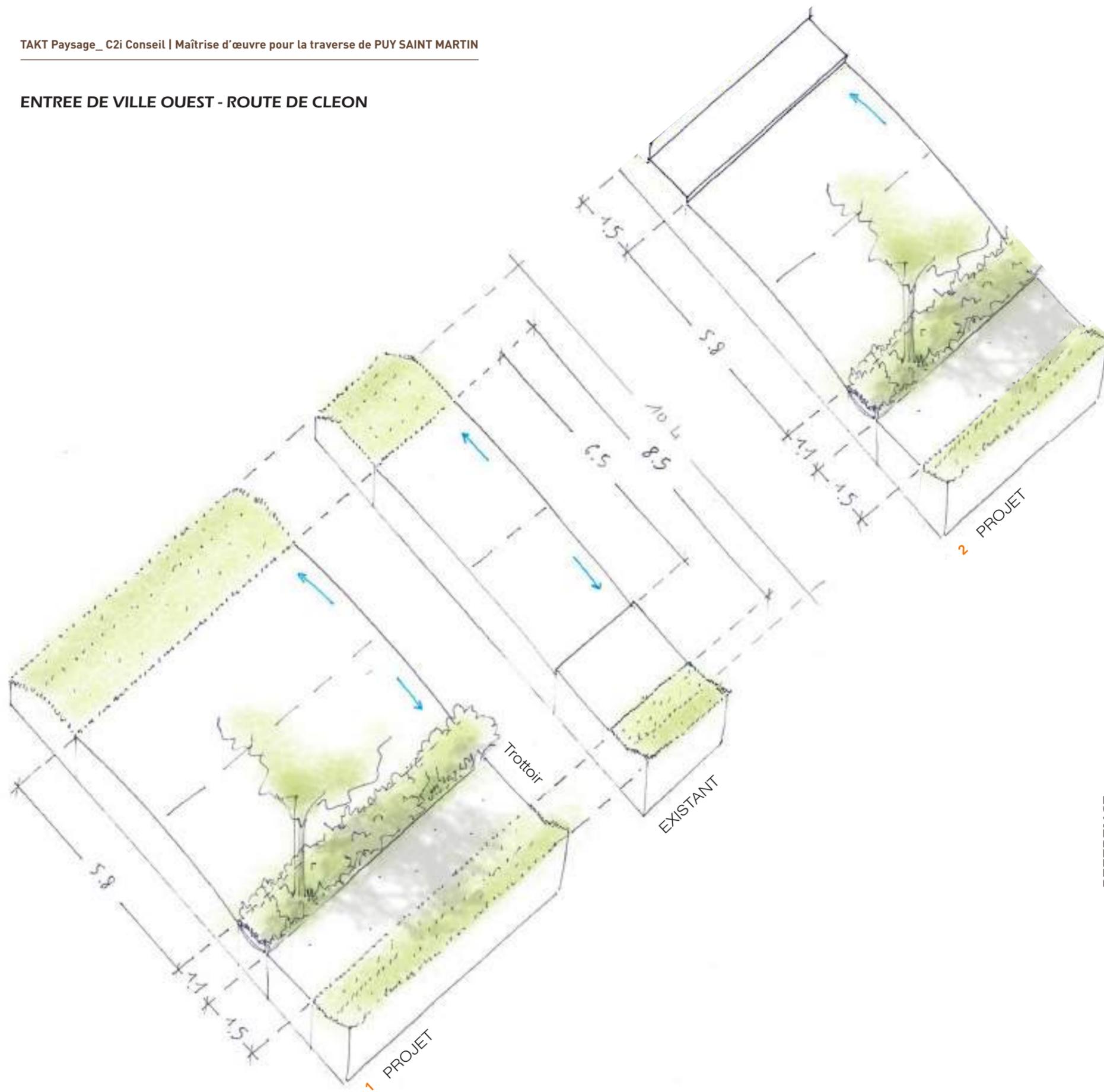
ENTREE DE VILLE SUD - ROUTE DE MANAS



Les « + » :

- + Une voirie réduite
- + Une réduction de la vitesse par la réduction visuelle de la voirie créé par la masse plantée en bord de voie
- + Une circulation piétonne et cycle sécurisée sur la boucle de randonnées
- + Des déplacements piétons ombragés
- + Un visuel du futur linéaire bâti maîtrisé sur l'espace public
- +- Cout modéré

ENTREE DE VILLE OUEST - ROUTE DE CLEON



Les « + » :

- + Une voirie réduite
- + Une réduction de la vitesse par la réduction visuelle de la voirie créé par la masse plantée en bord de voie
- + Une circulation piétonne sécurisée du bourg jusqu'aux commerces
- + Des déplacements piétons ombragés
- +/- Cout modéré

REFERENCE



REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE VILLE OUEST : SCÉNARIO SUPPRESSION DU ROND POINT, AVEC VARIANTES CONCERNANT LA ROTATION DES BUS.



1 /// INTERVENTION MINIMALE

Les « + » :

- + Une entrée de ville plus simple
- + Maintien de l'emplacement du monument aux morts.
- + Pas d'abattage.
- + Cout peu élevé

Les « - » :

- Pas de parvis devant les commerces
- Un espace bus et piéton mutualisé pouvant générer de la confusion
- Une circulation vers les résidence qui reste très sinueuse
- Des commerces pas valorisés



2 /// DÉPLACEMENT DU CARREFOUR

Les « + » :

- + Une entrée de ville plus simple
- + Un parvis devant les commerces
- + Pas d'abattage.

Les « - » :

- Déplacement du monument aux morts
- Un espace bus et piéton mutualisé pouvant générer de la confusion
- Cout élevé



3 /// DÉPLACEMENT DU CARREFOUR ET DE LA GIRATION BUS

Les « + » :

- + Une entrée de ville plus simple
- + Une place entièrement piétonne devant l'école
- + Un parvis devant les commerces
- + Giration de bus mutualisable avec celle de la collecte
- + Un espace routier / piéton clairement défini

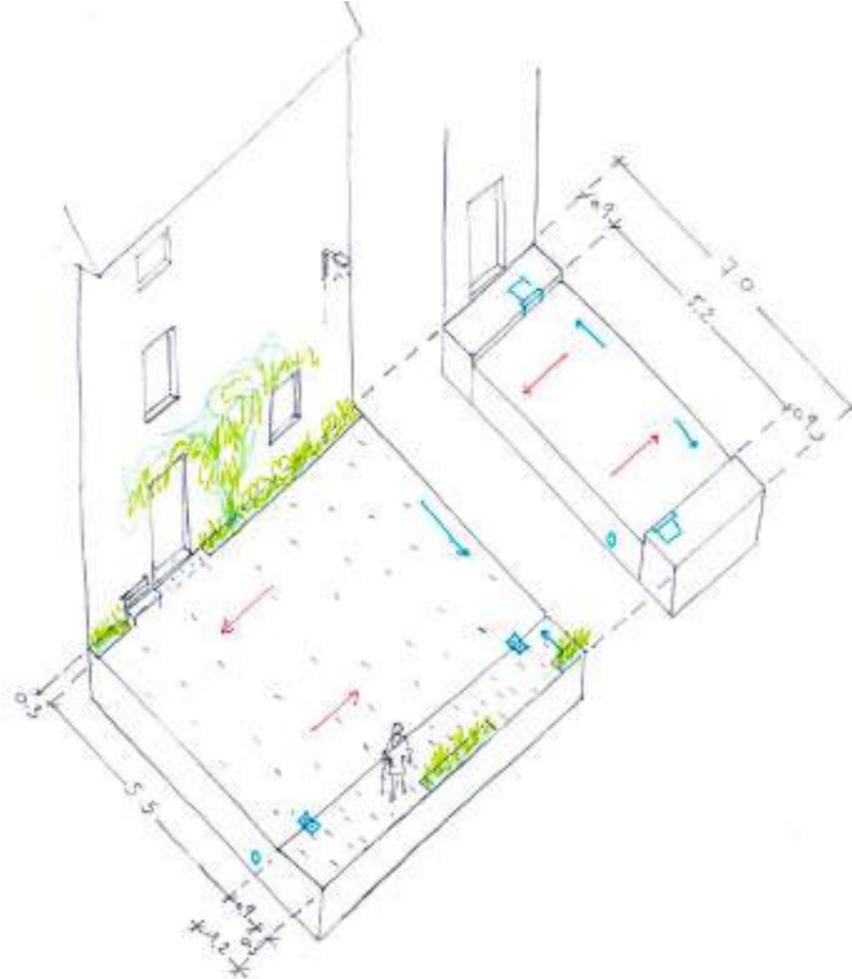
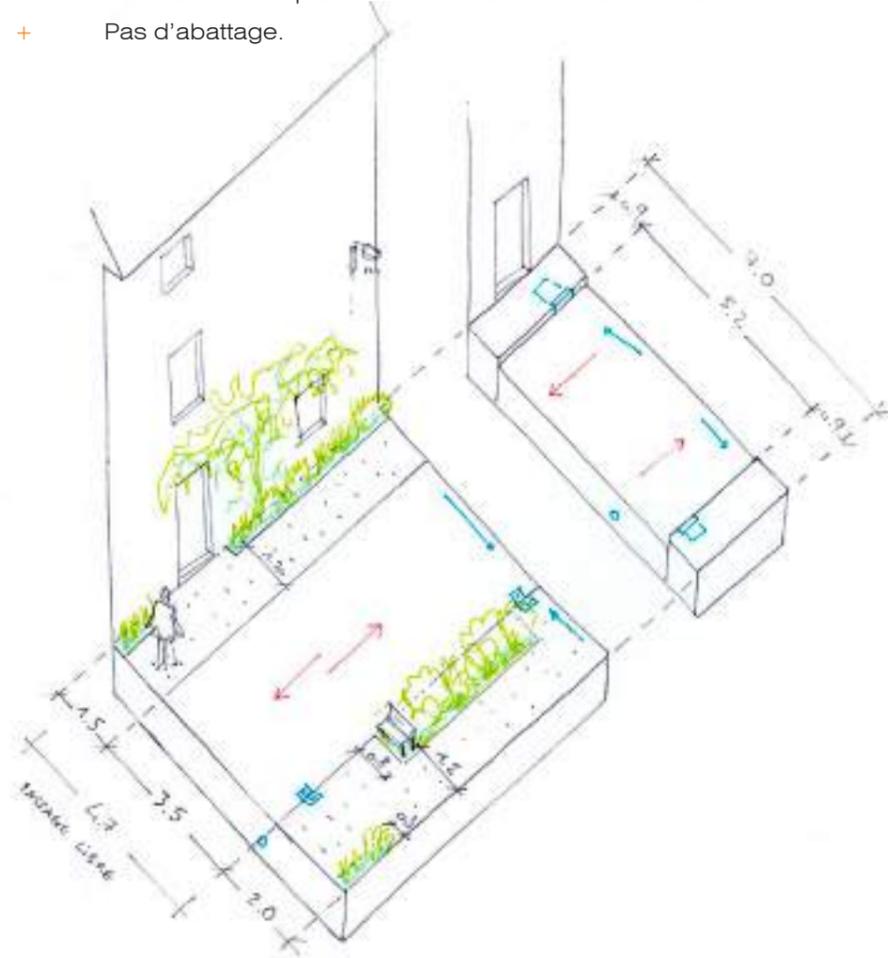
Les « - » :

- Déplacement du monument aux morts
- Abattage d'un arbre
- Cout élevé

/// SCENARIO 1 : CIRCULATION EN ALTERNANCE ET CARREFOURS EN DOUBLE SENS AVEC REVETEMENT ENGLOBANT

Les « + » :

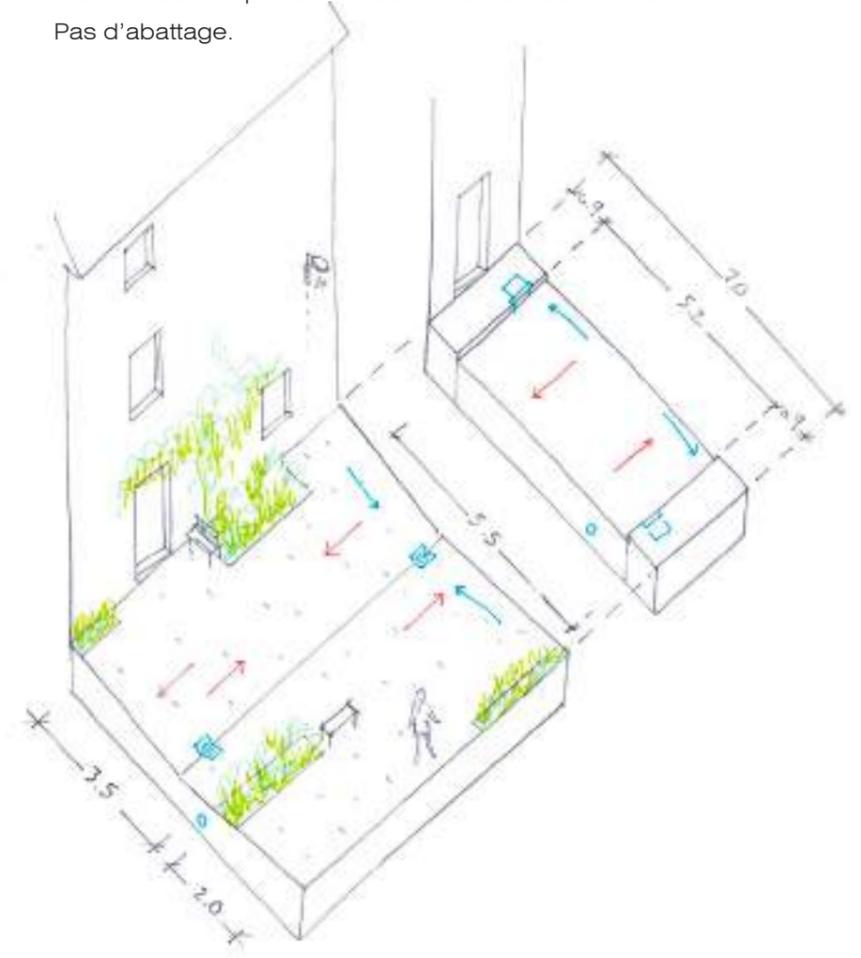
- + Une entrée de ville plus simple
- + Maintien de l'emplacement du monument aux morts.
- + Pas d'abattage.



/// SCENARIO 2 : TOUT EN ESPACE DE RENCONTRE

Les « + » :

- + Une entrée de ville plus simple
- + Maintien de l'emplacement du monument aux morts.
- + Pas d'abattage.



REFERENCES



VARIANTE : LA GRANDE RUE = "ZONE DE PARTAGE / RENCONTRE"



SUITE À LA RÉUNION PUBLIQUE DE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

Les sujets à statuer et approfondir sont:

- > Sens unique ou double sens ? même si l'esprit d'une zone de partage semble faire l'unanimité**

- > Les stationnements: limiter la suppression, quels lieux sont à favoriser?**

- > la question des commerces, des activités et de l'animation du coeur de bourg, est-ce que des occupations temporaires ou pérennes vous semblent réalisables, si oui lesquelles?**

- > La végétalisation : est-ce que les habitants souhaitent participer au fleurissement/verdissement de la traverse ou d'autres lieux. si oui lesquels?**

- > La question de l'eau, souhaitez-vous des fontaines supplémentaires ?**

- > Quels lieux sont à prioriser pour les travaux ?**

SARL TAKT Paysage

147,Bis Cours Berriat, 38000 GRENOBLE,
Atelier.takt@gmail.com
Siret 824 751 804 00017

Adeline BRUGIERE, paysagiste dplg,
06 50 87 63 12

Kévin FERNANDEZ, paysagiste dplg,
06 59 49 69 64

